



COMPTE-RENDU VISITE DE QUARTIER



DAMESME

DU 26 OCTOBRE 2024

LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

- **Julien Gondard**, Maire de Fontainebleau,
- **Thibault Fliné**, adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement, la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,
- **Francine Bollet**, adjointe en charge de l'urbanisme et du développement urbain,
- **José Tenda**, adjoint en charge de la cohésion sociale, du sport et du sport-santé,
- **Hélène Maggiori**, conseillère municipale déléguée à la forêt et à la candidature du Domaine de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'Unesco,
- **Jeanne Lafore**, directrice du service Espaces Publics de la Ville,

Rendez-vous a été donné place Clémenceau, devant la caserne Damesme.

I. QUESTIONS GÉNÉRALES

- **Les Bellifontains constatent que de nombreuses voies sont en mauvais état et s'interrogent quant à la stratégie adoptée pour prioriser les chantiers.**

Nous sommes conscients du mauvais état d'un certain nombre de routes bellifontaines. Néanmoins Fontainebleau compte plus de 42km de voirie, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler quartier par quartier les chantiers prioritaires : Vialytics. Ce système permet de cartographier avec précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires. Cette carte est accessible sur le site de la Ville dans la rubrique « Cadre de vie ».

Rappel des voiries reprises en 2023 :

- Rue Denecourt,
- Place Decamps,
- Boulevard Churchill,
- Rue Guérin (entre la Place Decamps et la rue Victor Hugo),
- Rue René Quinton (entre le Boulevard Joffre et la Route Louise),
- Rue Adam Salomon,
- Route de la Bonne Dame, Route Notre Dame du Bon Secours et Route Louise (blowpatcher uniquement).

Chantiers 2024 :

- Rue Anne Marie Javouhey entre Lagorsse et Joffre, reprise de la voirie, réalisée le 16 avril
- Impasse de l'Aqueduc, reprise de la voirie, réalisée le 17 juin
- Rue Dancourt, reprise de la voirie dans sa partie comprise entre la rue Comairas et la rue Gambetta, réalisée le 18 juin
- Rue de Ferrare dans sa partie comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin avec enfouissement de l'éclairage public et renouvellement des équipements. Chantier terminé fin août.
- Rue Sergent Perrier, reprise de la voirie, mise en place d'un ralentisseur et mise aux normes de la place PMR, réalisées entre le 15 et le 19 juillet 2024
- Rue Auguste Barbier, reprise de la voirie, réalisée entre le 22 et le 26 juillet
- Reprise intégrale de la Rue des Bois avec enfouissement des réseaux, chantier démarré à la mi-octobre.



Rue du Sergent Perrier



Place Decamps



Rue Denecourt

- **La nuit, lorsque l'éclairage urbain est éteint, certains riverains estiment que la traversée des routes est dangereuse.**

À terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Ce chantier au long cours, prévu sur encore 4 ans, concerne 1 519 lanternes au total. S'il nécessite des investissements importants, cela permet dès à présent de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues. À ce jour, 45% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, il est désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » la nuit. Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous serons en mesure de diffuser une lumière de faible intensité et de basse consommation, qui facilitera les déambulations des Bellifontains la nuit, sans pour autant importuner la faune de nos espaces naturels.

Le quartier piéton de la rue des Sablons est d'ores et déjà concerné par ce nouveau dispositif, d'autres quartiers en bénéficieront d'ici 2025. En effet, avant la fin de l'année, de nouvelles armoires électriques auront la capacité d'assurer cet éclairage « clair de lune », notamment rue d'Avon, Place d'Armes, rue de la Chancellerie, rue Paul Séramy, et rue Marrier, ainsi qu'au niveau de la rue Aristide Briand et des rues adjacentes (rue d'Alsace, rue de la Coudre...).

- **Les Bellifontains nous interrogent sur les mesures prises par la Ville pour lutter contre l'insécurité.**

Face à une réorganisation de la circonscription de Police Nationale ayant eu pour effet une réduction des patrouilles, la ville de Fontainebleau a décidé de mettre en place, dès 2025, une brigade de soirée de Police Municipale répondant aux besoins des administrés aux heures où les sollicitations sont les plus présentes. Les missions de cette équipe seront axées sur la lutte contre les troubles à la tranquillité publique et les délits : regroupements créant du tapage, trafic de stupéfiants et consommation de protoxyde d'azote, gestion des fins de soirées, problématiques co-living...

Les Bellifontains ne doivent pas hésiter à contacter directement la patrouille de Police Municipale en cas de besoin au numéro suivant : 06 74 59 28 87.

Parallèlement, un investissement conséquent et une remise à niveau de l'ensemble du système de vidéoprotection est en cours notamment avec le passage en fibre du système permettant de nouveaux usages et une exploitation en temps réel via les opérateurs du Centre de Supervision Urbain (CSU). Dès fin 2025 et la fin du déploiement de la fibre, un opérateur sécurisera l'espace public aux heures de présence de policiers municipaux. En dehors de la présence d'opérateurs, le système est exploité par le chef de poste du commissariat de police de Fontainebleau 7j/7 et 24h/24.



Nouveau Centre de Supervision Urbain

- **Plusieurs Bellifontains nous interrogent sur la hausse de leurs impôts locaux, alors que la ville s'est engagée à ne pas les augmenter.**

En 2024, et pour la huitième année consécutive, le taux d'imposition n'a pas été modifié afin de préserver le pouvoir d'achat des Bellifontains. Vous avez cependant pu constater une hausse de vos impôts. Cela est dû à l'augmentation des bases d'impositions de la taxe foncière décidée par l'Etat, et sur laquelle la Ville ne peut agir.



• **Dans le cadre de la mise en place de la Lecture Automatisée des Plaques d’Immatriculation (LAPI) et afin d’éviter des verbalisations erronées, les détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) souhaiteraient connaître les modalités à suivre pour enregistrer leurs véhicules.**

La plupart des professionnels de santé bénéficient du stationnement gratuit dans le cadre de leurs fonctions. Il leur suffit de s’enregistrer auprès d’Interparking ou de prendre un ticket « caducée » (gratuit) sur l’horodateur.

Pour les détenteurs d’une carte CMI-stationnement, afin de bénéficier du stationnement gratuit sans avoir besoin de se rendre au parcmètre, ni d’utiliser l’application « PayByPhone », il suffit de se rendre aux locaux d’Interparking (situés au niveau -1 du parking de la Place de la République), muni d’une copie de la carte grise du véhicule ainsi que d’une copie de la CMI en cours de validité. Attention, malgré l’enregistrement auprès d’Interparking il sera toujours impératif d’apposer votre carte CMI-stationnement sur le pare-brise, bien visible.

Pour les détenteurs de la carte CMI qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas s’enregistrer, il est nécessaire de prendre un ticket gratuit « Personne à Mobilité Réduite » (PMR) au parcmètre et d’afficher la carte de manière bien visible sur le pare-brise.



• **Les riverains mentionnent l’incivisme de nombreux Bellifontains concernant les déjections de leurs chiens et s’étonnent de la disparition des sacs en libre-service au niveau des espaces dédiés.**

Les sacs ont été retirés car les distributeurs étaient souvent vidés dans la journée du réapprovisionnement par des propriétaires de chiens indécents. Nous ne constatons d’ailleurs pas d’amélioration notable de la situation via ce dispositif. De plus, la lutte contre ces incivilités est difficile, il n’est possible de verbaliser les propriétaires que lorsqu’ils sont pris sur le fait.

À terme, l’augmentation du nombre de caméras en ville et la création d’un centre de supervision urbain (CSU) permettra plus facilement de verbaliser les contrevenants. Nous allons néanmoins lancer prochainement une nouvelle campagne de sensibilisation dans l’espace public afin d’inciter les Bellifontains à faire preuve de davantage de civisme.

• **Avec la disparition des « Monstres » (collecte des encombrants) nombre de Bellifontains s’interrogent sur la marche à suivre pour se débarrasser des déchets les plus volumineux.**

Dorénavant, pour les gros déchets, les meubles, les produits toxiques ou non recyclables que vous souhaitez jeter, il est nécessaire de se rendre en déchetterie. Depuis le 1er avril 2023, toutes les déchetteries du réseau SMITOM-LOMBRIC (cf schéma) sont accessibles aux Bellifontains (fin de la sectorisation), il vous faut simplement une carte d’accès, gratuite sur présentation d’un justificatif de domicile directement sur place.

Si vous ne possédez pas de véhicule, il existe une autre solution : « Allô déchets ». En prenant rendez-vous par téléphone au 01.64.23.35.54, une équipe se rendra à votre domicile pour collecter vos encombrants moyennant une participation de 10€ par m3 ou 20€ par m3 s’il s’agit de gravats.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
14h-18h30	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
9h30-18h30	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
10h-13h	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
FERMÉ							
Bourron-Marlotte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Dammarie-lès-Lys	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Écuelles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Le Châtelet-en-Brie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Le Mée-sur-Seine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Orgenoy	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Réau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
St-Fargeau-Ponthierry	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Savigny-le-Temple	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Vaux-le-Pénil	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Vulaines-sur-Seine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Du 15 juin 2024 à la réouverture de la déchèterie de Vaux-le-Pénil

2. LE CHANTIER DE RÉHABILITATION DE LA RUE DES BOIS :

Ces travaux, débutés le 14 octobre sur la première portion de la rue des Bois (côté Place de l'Etape), et pensés en concertation avec les riverains, permettront de pacifier la circulation et d'améliorer le cadre de vie des Bellifontains. À partir du 13 janvier, le chantier se déplacera sur la portion située entre la rue Béranger et le Boulevard Damesme.

Afin de vous accompagner au mieux durant l'intégralité des travaux, nous rappelons qu'une réunion de chantier se tient sur site chaque jeudi à 14h30 (dès la reprise des travaux en janvier) en présence des services de la Ville et du maître d'œuvre. Vous êtes les bienvenus pour poser vos questions et connaître l'avancée du chantier.

Le Projet :

- Budget : 700 000€
- Calendrier : Mi-octobre 2024 - Mars 2025

Réalisations :

- Nouvel enrobé.
- Enfouissement des réseaux télécom.
- Nouvel éclairage public LED.
- Elargissement des trottoirs et mise aux normes d'accessibilité.
- Création d'un passage surélevé à l'intersection de la rue Saint-Merry et de la rue Béranger.
- Pavage en grès des entrées charretières.
- Nouveaux espaces végétalisés.

Impacts :

- Le stationnement est interdit rue des Bois (sur la portion concernée par les travaux) pendant toute la durée du chantier.
- La rue est fermée à la circulation en semaine de 8h à 17h.
- La circulation piétonne reste maintenue sur l'un des trottoirs (accès aux commerces notamment).
- Des points de collecte des déchets seront mis en place pendant la durée des travaux (rue Béranger et Boulevard Damesme).



Rue des Bois

3. QUESTIONS / RÉPONSES PAR QUARTIERS :

• Quel avenir pour le Campus Damesme ?

Depuis la rentrée 2022, le campus Damesme est une réalité avec l'installation de l'Institut d'Etudes Politiques par l'Université Paris Est Créteil (UPEC). Désormais, l'ensemble des acteurs impliqués (l'État propriétaire du terrain, l'Université, les collectivités locales) travaillent sur les bâtiments désaffectés.

L'objectif de l'UPEC est de développer l'offre de formation d'enseignement supérieur, notamment dans le domaine médical et paramédical (IFSI, Kinés). La réhabilitation des bâtiments implique un investissement élevé qui nécessite désormais des arbitrages budgétaires au niveau de la Région et de l'État dans un contexte financier contraint. Cela devrait intervenir dans les prochains mois.

Sur le campus, d'autres projets sont à l'étude :

- Une résidence sociale étudiante ainsi qu'une cafétéria, projet géré par le CROUS ;
- Un parking en silo (pourquoi pas végétalisé) afin de soulager la pression du stationnement dans le quartier. Ce projet, encore au stade de la prospection, s'inscrit sur un temps long c'est-à-dire pas avant 2028, date finale de l'actuelle Délégation de Service Public (DSP) de stationnement. Des études devront être réalisées sur les impacts de circulation dans le quartier selon le positionnement des entrées et sorties. Ce parking permettrait de répondre aux besoins du quartier et de libérer la place Clémenceau pour en faire un espace de vie qualitatif.
- Un accueil jeunesse géré par la Ville grâce à l'acquisition d'une des maisons du corps de garde.

À noter qu'il n'est pas prévu d'implantations commerciales dans le cadre de ce campus.

• **Le stationnement est difficile dans le quartier, la Ville ne peut-elle pas créer un nouveau parking ?**

La création d'un parking représente un investissement trop conséquent pour la Ville, tout comme la gestion du stationnement. Pour y répondre, elle s'appuie sur une Délégation de Service Public (DSP), attribuée sur plusieurs années, où l'entreprise délégataire exploite et prend en charge les coûts. A l'issue de la DSP, les ouvrages reviennent dans le patrimoine de la Ville.

• **Où en est le projet de création d'un nouveau commissariat ?**

La construction d'un nouveau commissariat dépend du ministère de l'Intérieur. Si le bâtiment Philardeau, propriété de l'Hôpital, a été envisagé, cette solution n'a pas été confirmée. À l'heure actuelle, aucune réponse, négative ou positive, n'a été apportée par l'État.

• **Les nouvelles résidences étudiantes du quartier sont-elles à pleine capacité ?**

A ce jour, la résidence étudiante Studio 8, rue Lagorsse, n'est pas pleinement occupée. La création d'une nouvelle résidence étudiante était étudiée à l'angle des rues Matry et Lagorsse, mais ce projet n'étant pas souhaitée par la Ville, le porteur de projet a privilégié une « résidence Seniors ». Celle-ci sera en retrait de la rue pour permettre d'élargir le trottoir.

Il y a aujourd'hui 4 000 étudiants sur Fontainebleau, à terme la ville en accueillera 5 000. Le delta étant faible, l'offre de logements actuelle est considérée comme suffisante.



Résidence Studio 8 - rue Lagorsse

• **Certains Bellifontains souhaitent en savoir plus sur le fonctionnement des radars pédagogiques à Fontainebleau.**

Le radar pédagogique est avant tout un outil de sensibilisation et de prévention destiné à améliorer la sécurité routière. La ville de Fontainebleau en possède trois, qui sont régulièrement déplacés là où cela est nécessaire. Ils servent à :

- Informer les conducteurs de leur vitesse (le radar est réglé en fonction du lieu où il est positionné (20, 30 ou 50 km/h)
- Prévenir plutôt que sanctionner
- Aider à ancrer les nouvelles vitesses à respecter (pour les zones de rencontre notamment)

Les données sont enregistrées (vitesse, nombre de véhicules, horaires...) puis étudiées afin que les services de la Ville agissent si cela semble nécessaire (changement de sens de circulation, création de ralentisseurs...).

• **La signalisation au sol pour les vélos (bandes cyclables) est estompée par endroits dans le quartier.**

Cette année les services de la Ville se sont concentrés sur la reprise des peintures des passages piétons et des bandes d'arrêts (« Stop », « Cédez le passage » ...). Un focus sur les marquages au sols pour les vélos est prévu en 2025.

Rue du Sergent Perrier :

• **La bordure de trottoir est en très mauvais état au niveau du 6 rue du Sergent Perrier.**

Les services de la Ville ont programmé une intervention en janvier 2025 pour reprendre la bordure.

• **Certains riverains considèrent que les nouveaux ralentisseurs ne sont pas assez hauts.**

Malheureusement le plateau surélevé répond à des normes précises et est dimensionné en fonction de la hauteur des bordures. Selon les rues, la taille des ralentisseurs est donc plus ou moins élevée.



Rue du Sergent Perrier

Rue Clément Matry :

- **Le trottoir situé au niveau du « Centre Alzheimer Villa Baucis » est en très mauvais état et fait l'objet d'un stationnement anarchique. Va-t-il être rénové ?**

Le trottoir a été en effet fortement dégradé durant les travaux de construction. Dès les premiers mois de 2025, le trottoir sera entièrement repris sur le même modèle que celui situé devant la résidence « Les Monarques ». Ce trottoir rénové comprendra donc de nouveaux espaces végétalisés et de nouvelles places de stationnement qui n'existaient pas auparavant. Les plots en béton qui entravent la circulation des piétons sur le trottoir opposé ne pourront malheureusement pas être retirés avant l'été 2025 au plus tôt.



Rue Clément Matry

Place Clémenceau :

- **Les voies qui contournent la place sont à double-sens, ce qui entraîne des conflits d'usages et risques d'accidents.**

Des panneaux sens interdits ont été installés afin de créer un seul sens de circulation pour faire le tour de la place.



Nouveaux panneaux du boulevard Damesme

- **Certains riverains signalent un éclairage insuffisant de la place la nuit.**

Dans le cadre du déploiement de l'éclairage LED une étude d'éclairage sera menée dans le quartier afin d'analyser le maillage des lampadaires.

3. CONTACT

- Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à maire@fontainebleau.fr. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

- Les élus sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à assistante.elus@fontainebleau.fr.

Retrouvez tous les comptes-rendus des visites de quartier sur le site de la ville www.fontainebleau.fr ou en scannant ce QR code.

